

**Commune de MISSY LES PIERREPONT**  
**-02350-**  
**Procès Verbal de la séance du 30 septembre 2022**

Nombre de conseillers : En exercice : 10    Présents : 8    Votants : 8 (+ 0 pouvoirs)

L'an deux mille vingt deux, le 30 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de MISSY-LES-PIERREPONT sous la présidence de Mme Betty Bas , Maire  
Convocation du 19/09/2022 - Affichage le 19/09/2022

Présents : Mesdames et Messieurs : BAS Betty, Bas David, CARRÉ Martial, DOS SANTOS Serge, FORTIN Christine, GOSSART Fabien, KLEIN Benoît et SOYEUX Samuel.

Absents excusés : Mme Céline DOS SANTOS, Mr Hervé FORTIN

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par le Conseil, Monsieur Benoît KLEIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : Approbation du procès verbal du 24/06/2022**

Le conseil municipal, à l'unanimité  
-approuve le procès verbal du 24/06/2022

**Objet : 14-2022 Délibération concernant la taxe d'aménagement**

Mme Le Maire informe les conseillers qu'il y a une délibération à prendre avant le 1<sup>er</sup> octobre concernant la taxe d'aménagement, qu'un part communale peut être mise en place entre 1 et 5% que celle-ci serait applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et cela pour une durée de 3ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
-décide de ne pas mettre en place de taxe, approuvé à l'unanimité

**Objet : 15-2022 Délibération concernant la pose d'un radar pédagogique au Pré Gigon**

Mme Le Maire informe avoir reçu suite à sa demande un devis concernant la mise en place d'un radar pédagogique au Pré Gigon, le montant total de la mise en place s'élève à 3987,29€ HT, l'USEDA participerait à hauteur de 776 € 75 HT, il resterait à la charge de la commune 3210,53€ HT pour la pose d'un radar.

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
-refuse la validation du devis pour le radar pédagogique

**Objet : 16-2022 Délibération concernant la désignation d'un correspondant incendie et secours**

Mme Le Maire informe qu'il doit être désigné un correspondant incendie et secours au sein du conseil municipal, Mme Le Maire propose Mr Klein Benoît à ce poste.

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
-approuve à l'unanimité la désignation de Mr Klein

**Objet : Travaux de rampe d'accès de la Mairie**

Mme Le Maire informe que des devis ont été redemandés concernant la rampe d'accès à la mairie, que pour l'instant seul Aïsne Bâtiment nous a renvoyé le devis qui est environ 1000€ HT plus cher que le devis initial, après avoir reçu les 2 autres devis, des nouvelles demandes de subvention DETR et API seront faites.

**Objet : Travaux d'éclairage public**

Mme Le Maire informe que l'éclairage public à l'entrée de la Grande Rue est fonctionnelle et celle au Pré Gigon sera mise en fonction prochainement.

**Questions diverses**

- Mme Le Maire informe qu'elle va se renseigner auprès de l'Useda pour avoir un devis pour le remplacement des ampoules par des LED.
- Mme Le Maire informe que les travaux du pont sont finis.
- Mme Le Maire informe que la cérémonie du 11 Novembre aura lieu à 11 heures avec un dépôt de gerbe au monument et sera suivi par un verre de l'amitié.
- Mme le Maire informe que le Noël Communal aura lieu le Dimanche 11 décembre 2022 à 14h30, il y aura des petits jeux comme l'année précédente, les enfants jusque 14 ans auront une carte cadeau de 20€, les cadeaux devront être ramenés en mairie, nos aînés inscrits en mairie auront également leur panier garni.

-Mme Le Maire demande au Conseil Municipal si quelqu'un souhaite organiser l'opération brioche, personne ne se porte volontaire pour le faire.

-Mme le Maire informe que le garage loué par l'ADMR est utilisé en tant qu'atelier par l'employé. Il effectue des travaux pour des tiers et utilise l'électricité ce qui n'est pas prévu par le contrat, après consultation auprès des conseillers, un courrier va être envoyé à l'Admr pour leur rappeler que la location concerne un garage et non un atelier et que l'électricité ne sera plus fournie.

-Mme le Maire informe que la commune a perçu 7763,49€ au titre du Fonds Départemental de péréquation de la taxe additionnelle.

-Mme Le Maire informe qu'elle a reçu de la Champagne Picarde un courrier nous demandant nos besoins pour 2023 pour des travaux avec le chantier d'insertion, le Conseil Municipal propose la réfection du calvaire.

-Mme Le Maire propose de faire un point sur le 14 Juillet 2022, celui-ci s'est très déroulé.

La séance est levée à 20h00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit

Le Maire,  
Betty BAS



Le Secrétaire,  
Benoît KLEIN